

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

11/2005

Auteur

Arne KUBITZA

Contenu

Le développement économique, la structure par âge de la population et les réformes des pensions déterminent l'évolution des dépenses de pensions. 2

Les pensions représentent une part majeure des prestations sociales 3

Les pensions de vieillesse prédominent au sein des dépenses de pensions 4

Croissance régulière du poids des pensions de vieillesse depuis 1993 4

Les bénéficiaires de pensions... 6



Fin de rédaction: 06.09.2005
Données extraites le: 01.06.2005
ISSN 1024-4360
Numéro de catalogue: KS-NK-05-011-FR-C
© Communautés européennes, 2004

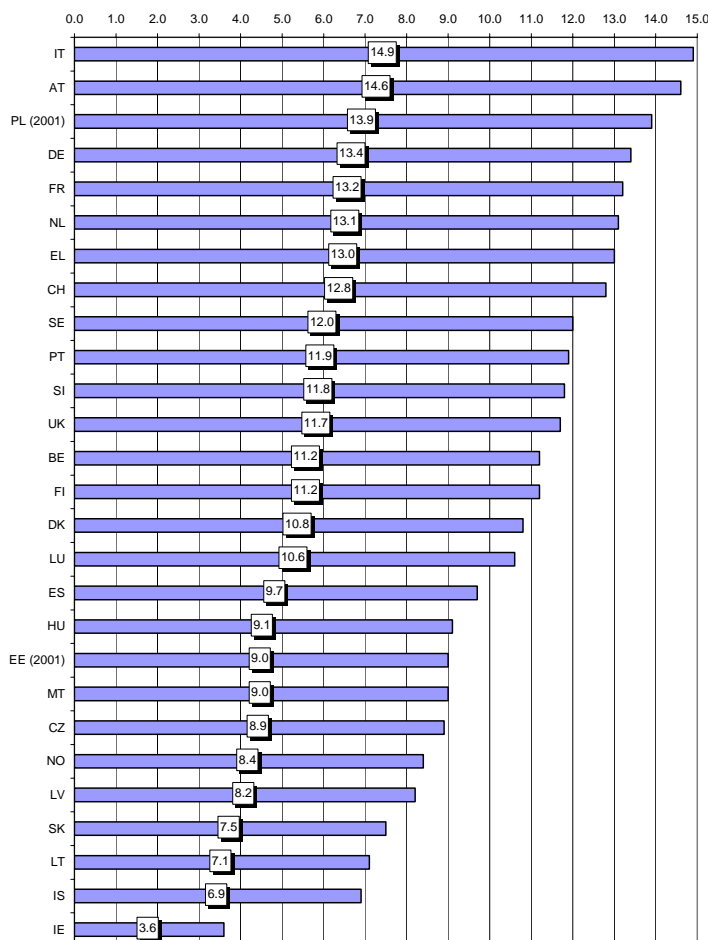
Les pensions en Europe 2002 : dépenses et bénéficiaires

En 2002 (par comparaison à 2001), les dépenses de pensions dans l'UE-15 sont restées stables, à 12,6 % du PIB. Depuis 1993, cette part a légèrement diminué, bien qu'au sein de l'UE-15, l'évolution ait été hétérogène. La plus forte croissance de ce ratio depuis 1993 a été enregistrée au Portugal (et hors de l'UE, en Islande et en Suisse) et la plus forte baisse en Irlande et en Finlande. En 2002, c'est en Italie que les dépenses de pensions ont été les plus élevées (14,9 % du PIB), les pensions y représentant près de 60 % de l'ensemble des prestations sociales.

La part des pensions de vieillesse – déjà prépondérante dans l'ensemble des pensions – a continué à augmenter pour s'établir à 76 % du total des pensions au niveau de l'UE-15 en 2002. Dans le même temps, la part de toutes les autres catégories de pension (pensions d'invalidité, de survie et préretraites) a diminué.

En Italie, les dépenses de pensions ont atteint 14,9 % du PIB, soit la part la plus élevée d'Europe, devant celles de l'Autriche, de la Pologne, de la France et de l'Allemagne (graphique 1). En revanche, l'Irlande n'a consacré que 3,6 %¹ de son PIB aux dépenses de pensions.

Graphique 1 :
Dépenses de pensions en 2002
(en pourcentage du PIB)



¹ La valeur des dépenses de pensions par rapport au PIB est sous-estimée en raison de la non-disponibilité des données de régimes de retraite professionnelle avec constitution de réserves destinés aux employés du secteur privé.

Le poids des dépenses de pensions par rapport au PIB est également relativement faible en République slovaque, en Lituanie et en Islande (moins de 8 %).

Entre 1993 et 2002, les dépenses de pensions dans l'UE-15 ont baissé de 0,3 point de pourcentage du PIB, passant de 12,9 % à 12,6 % (tableau 1).

Tableau 1 : Dépenses de pensions en pourcentage du PIB

	1993	1995	1997	1999	2001	2002p
EU-25	:	:	:	:	12.5	:
EU-15	12.9	12.8	12.9	12.7	12.6	12.6
BE	13.0	12.1	11.8	11.5	11.3	11.2
CZ	:	7.3	8.5	8.8	8.7	8.9
DK	10.1	11.5	11.2	10.9	10.7	10.8
DE	12.5	12.8	13.0	13.0	13.2	13.4
EE	:	:	:	:	6.3	:
EL	11.3	11.2	11.7	12.6	13.2	13.0
ES	10.3	10.3	10.3	9.9	9.7	9.7
FR	13.4	13.5	13.7	13.5	13.2	13.2
IE	5.6	5.1	4.3	3.8	3.7	3.6
IT	14.9	14.5	15.3	15.1	14.7	14.9
LV	:	:	:	:	8.6	8.2
LT	:	:	:	:	7.3	7.1
LU	12.5	12.7	12.0	10.7	10.1	10.6
HU	:	:	:	9.1	8.9	9.1
MT	:	:	:	8.4	8.9	9.0
NL	15.0	14.1	13.7	13.2	12.9	13.1
AT	14.1	14.3	14.5	14.4	14.5	14.6
PL	:	:	:	:	13.9	:
PT	9.6	10.2	10.4	10.7	11.5	11.9
SI	:	:	11.3	11.4	11.6	11.8
SK	:	7.4	7.3	7.5	7.5	7.5
FI	13.8	12.8	12.0	11.3	10.9	11.2
SE	13.8	12.8	12.5	12.1	11.7	12.0
UK	12.2	11.9	12.0	11.6	11.8	11.7
IS	5.5	5.7	5.8	6.1	6.4	6.9
NO	8.8	8.5	8	8.7	7.8	8.4
CH	10.5	11.1	11.8	12.3	12.7	12.8

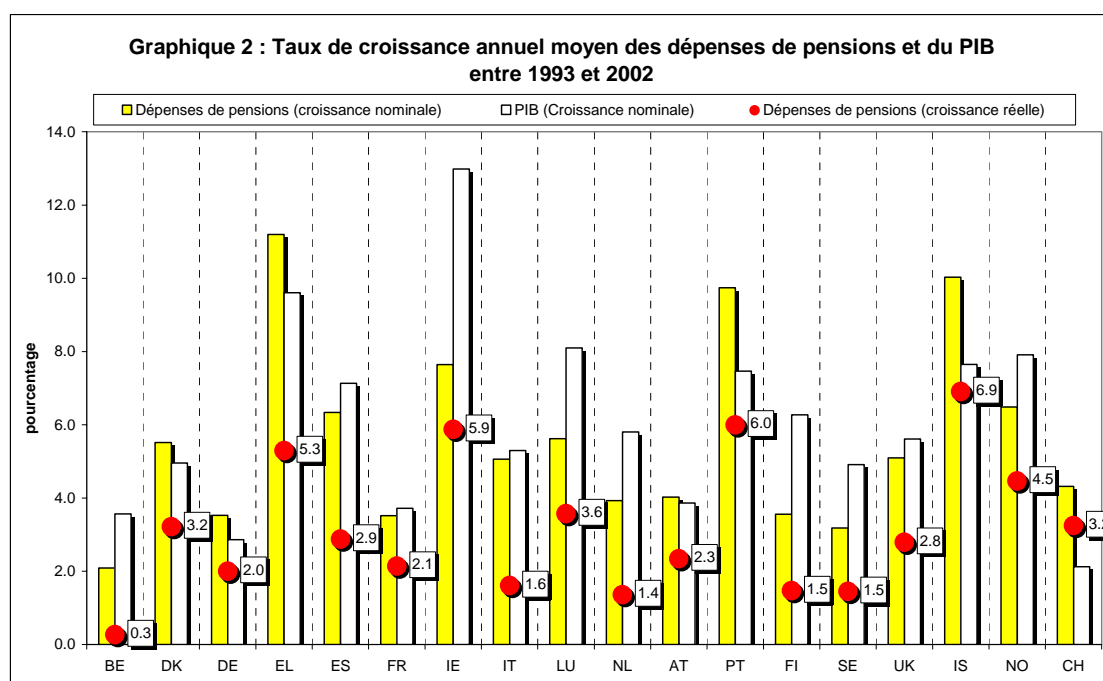
Le graphique 2 contient des informations complémentaires et vise, en premier lieu, à expliquer

l'évolution de l'indicateur «dépenses de pensions en pourcentage du PIB» du tableau 1. C'est la raison pour laquelle les taux de croissance nominaux de ces dépenses sont comparés, pour la période entre 1993 et 2002, à ceux du PIB. Son second objectif est de rendre compte de l'évolution des dépenses de pensions en termes réels, la croissance nominale ayant été corrigée de la hausse des prix à la consommation (inflation).

Le développement économique, la structure par âge de la population et les réformes des pensions déterminent l'évolution des dépenses de pensions

Bien que le niveau des dépenses de pensions rapportées au PIB présente des disparités d'un pays à l'autre, l'évolution de ces dépenses est toujours déterminée en partie par le développement économique (mesuré par le PIB) du fait de la revalorisation régulière des pensions (souvent basée sur les salaires ou l'inflation). Par ailleurs, les changements intervenant dans la part des dépenses de pensions dans le PIB peuvent être induites par l'évolution de la structure de la population (évolution du nombre de bénéficiaires) ou par les modifications touchant les systèmes de pensions (réformes). Cependant, ces deux effets ont souvent des résultats contraires ; de ce fait, pour de nombreux pays, la part des dépenses de pensions dans le PIB est restée relativement stable. Cette observation vaut pour la France, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et le Royaume-Uni.

L'Allemagne et la Suisse ont enregistré une hausse continue des dépenses de pensions par rapport au PIB, due en grande partie à la croissance de leur PIB, la plus faible de tous les pays étudiés entre 1993 et 2002 (en termes nominaux et réels) (voir graphique 2). En Suisse, l'expansion du système de fonds de retraite professionnelle a également contribué à cette augmentation.



Au Portugal, en Grèce et en Islande, le ratio entre les dépenses de pensions et le PIB a considérablement augmenté, parce que ces trois pays ont affiché la plus forte croissance des dépenses de pensions en termes réels (avec l'Irlande). En Grèce, cette hausse s'explique en grande partie par le fait que le pays a enregistré le vieillissement de la population le plus rapide de l'UE-15 entre 1993 et 2002, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de bénéficiaires de pensions. La réforme des pensions au Portugal (extension du droit à la pension, hausse du niveau des pensions minimales) a contribué, durant cette période, à un élargissement du système des pensions publiques. En Islande, bien que le système des pensions de vieillesse soit censé offrir un taux de remplacement des revenus supérieur à la moyenne par rapport aux autres pays européens, le niveau des dépenses de pensions en pourcentage du PIB reste cependant le plus bas d'Europe, avec celui de l'Irlande.

Plusieurs pays qui enregistrent une diminution sensible du poids de leurs dépenses de pensions dans le PIB ont bénéficié de la croissance économique : il s'agit de l'Irlande, du Luxembourg et de la Norvège (les plus fortes croissances du PIB en termes réels entre 1993 et 2002).

La Finlande, la Suède, les Pays-Bas et la Belgique ont enregistré, eux aussi, une baisse importante de cette part avec corrélativement les taux de croissance des dépenses de pensions les plus bas (1,5 %, 1,5 %, 1,4 % et 0,3 % en termes réels). En Suède, cette diminution est due à la diminution de la part des 65 ans et plus dans la population totale entre 1993 et 2002, alors qu'en Belgique, le montant des pensions de préretraite, d'invalidité et de survie est resté pratiquement constant en termes réels, du fait, en premier lieu, de la réévaluation des pensions alignée sur les prix, mais aussi, en partie, de la réforme des pensions de 1997. Aux Pays-Bas, la répétition des réformes des pensions (pensions de survie et d'invalidité principalement) explique, elle aussi, cette diminution. Néanmoins, depuis 2001, ces effets ne jouent plus. Enfin, la Finlande a connu, mise à part la forte croissance du PIB en termes réels, une croissance relativement faible des dépenses de pensions en termes réels, du fait de la procédure d'indexation utilisée pour la revalorisation des pensions liées aux revenus (50 % de la croissance des revenus et 50 % de l'inflation).

Les pensions représentent une part majeure des prestations sociales

Outre l'analyse de l'évolution des dépenses de pensions par rapport au développement économique : il convient également d'examiner l'importance des pensions dans le domaine de la protection sociale.

Tout d'abord, les pensions représentent le principal poste de dépenses de protection sociale dans tous les pays (tableau 2) à l'exception de la Norvège, de l'Islande et de l'Irlande, où l'on a dépensé plus pour les soins de santé que pour les pensions. La part des pensions, en pourcentage des prestations sociales, est la plus élevée en Lettonie et en Italie où, en 2002, ces deux pays ont consacré aux pensions environ 60 % de leurs prestations de protection sociale. C'est vrai aussi en Pologne où la part des pensions dans les prestations sociales a atteint 65 % en 2001.

En 2002, la part moyenne des pensions dans les prestations sociales était de 47,1 % dans l'UE-15, soit un point de pourcentage de moins qu'en 1999. En effet, depuis 1999, les dépenses de pensions ont connu une croissance inférieure à la valeur totale des autres types de prestations de protection sociale (soins de santé/maladie, allocations familiales, de chômage, de logement, d'invalidité, aides sociales, etc.). La part des pensions par rapport aux prestations sociales n'était toutefois que de 46,9 % en 1993. Avec 47,9 %, le chiffre relevé en 2001 pour l'UE-25 était légèrement supérieur aux 47,6 % de l'UE-15.

La variation de ce chiffre dans l'UE-15 représente une évolution moyenne et est, par conséquent, moins fluctuante que dans les différents États membres. Entre 1993 et 2002, seuls l'Allemagne, la France, l'Autriche, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont enregistré une valeur relativement stable. Par contre, la Grèce et

l'Espagne ont connu une croissance considérable de cette part (près de 10 points de pourcentage), alors qu'à l'inverse la plus forte baisse a été relevée en Irlande et au Luxembourg.

Tableau 2 : Dépenses de pensions en pourcentage du total des prestations sociales

	1993	1995	1997	1999	2001	2002p
EU-25	:	:	:	:	47.9	:
EU-15	46.9	47.4	48.1	48.1	47.6	47.1
BE	47.5	43.5	45.4	44.3	43.5	42.7
CZ	:	43.4	46.8	46.2	45.7	44.8
DK	32.6	36.6	37.7	37.3	37.4	37.3
DE	45.4	44.2	45.7	45.4	45.9	45.7
EE	:	:	:	:	44.7	:
EL	41.9	46.2	47.3	49.0	50.3	50.3
ES	39.5	47.3	49.8	49.9	49.6	49.1
FR	46.4	46.3	47.1	47.1	46.5	45.3
IE	29.6	29.0	26.0	27.2	25.6	23.7
IT	56.3	67.0	61.9	62.1	59.9	59.5
LV	:	:	:	:	61.9	61.7
LT	:	:	:	:	50.9	:
LU	55.6	53.0	54.9	50.8	48.3	47.6
HU	:	:	:	44.8	45.8	44.7
MT	:	:	:	49.4	52.0	51.4
NL	48.3	45.9	49.7	50.4	50.1	48.9
AT	51.1	49.0	52.1	51.2	52.0	51.6
PL	:	:	:	:	65.0	:
PT	48.7	49.6	54.7	53.9	54.4	52.1
SI	:	:	46.5	46.5	46.8	47.5
SK	:	40.6	38.5	38.6	40.2	40.2
FI	46.3	39.9	41.8	43.1	43.8	44.0
SE	36.5	37.5	38.6	38.8	38.7	38.3
UK	44.1	44.2	45.4	45.6	44.5	44.1
IS	30.1	30.8	31.4	31.7	32.0	31.6
NO	31.9	32.4	32.4	32.9	31.0	32.8
CH	46.4	47.4	46.6	48.7	49.7	48.9

Les pensions de vieillesse prédominent au sein des dépenses de pensions

Les données sur les pensions sont non seulement établies pour le total des dépenses, mais aussi selon les différentes catégories de pensions (tableau 3).

Tableau 3 : Répartition des dépenses de pensions en 2002
(en pourcentage du total des pensions)

	Pensions de vieillesse	Pensions de survie	Préretraites	
			Pensions d'invalidité	anticipées et pour raisons économiques
EU-25	76.2	9.4	9.6	4.8
EUR-15	76.0	9.8	9.6	4.6
BE	65.3	20.0	10.7	4.0
CZ	74.6	1.3	14.5	9.6
DK	63.5	0.0	15.8	20.7
DE	79.8	2.9	7.9	9.4
EE (2001)	85.4	3.1	8.8	2.6
EL	64.6	6.5	6.5	22.5
ES	76.4	5.8	12.3	5.4
FR	78.0	13.9	6.3	1.8
IE	44.7	21.9	18.6	14.8
IT	76.3	17.5	5.5	0.6
LV	82.3	3.6	12.0	2.2
LT	83.4	2.6	11.2	2.8
LU	41.8	23.0	19.6	15.7
HU	75.0	3.1	14.5	7.4
MT	68.4	19.4	9.6	2.6
NL	62.3	11.3	21.2	5.3
AT	64.1	17.2	10.7	8.0
PL (2001)	61.3	5.7	17.7	15.3
PT	66.5	11.9	19.3	2.3
SI	66.0	2.9	9.0	22.0
SK	85.3	2.2	12.1	0.3
FI	60.4	8.5	20.2	10.8
SE	74.3	5.5	20.1	0.2
UK	81.4	7.8	10.8	0.0
IS	63.9	8.9	27.2	0.0
NO	63.9	4.2	31.5	0.5
CH	72.6	9.3	18.0	0.0

En 2002, dans l'ensemble des pays, les dépenses de **pensions de vieillesse** ont constitué le poste de dépenses de pensions le plus important, en particulier dans les trois États baltes, en République slovaque et au Royaume-Uni, où plus de 80 % des pensions relèvent de cette catégorie. En revanche, en Irlande et au Luxembourg le poids de ce poste est inférieur à 50 %. Les pensions de vieillesse ont représenté en moyenne 76,2 % du total des dépenses de pensions dans l'UE-25.

C'est en Belgique, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, à Malte et en Autriche que les **pensions de survie** sont les plus importantes (environ 20 % du total). Le Danemark, pour sa part, n'y consacre pratiquement pas de dépenses. En moyenne, dans l'UE-25, les pensions de survie ont représenté 9,4 % de l'ensemble des dépenses de pensions.

En 2002, les **pensions d'invalidité** (incluant les préretraites versées en raison d'une réduction de la capacité de travail) ont représenté, quant à elles, 9,6 % des dépenses de pensions dans l'UE-25. Elles sont très élevées aux Pays-Bas, au Portugal, en Finlande, au Luxembourg et en Suède (environ 20 % du total), ainsi qu'en Islande et en Norvège. Par contre, la Grèce, la France et l'Italie y ont consacré moins de 7 % des dépenses totales de pensions. Ces résultats peuvent s'expliquer, notamment, par les différences entre les réglementations concernant les prestations liées à l'invalidité.

Des écarts importants apparaissent également entre les États Membres en ce qui concerne les pensions de **préretraite** qui comprennent les pensions anticipées de vieillesse, les préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail et les préretraites pour motif économique. Alors qu'en 2002, la moyenne s'est établie à 4,8 % dans l'UE-25, des pays comme le Danemark, la Grèce et la Slovénie ont consacré plus de 20 % du total aux préretraites, principalement aux pensions anticipées de vieillesse. Dans d'autres pays (Irlande, Luxembourg et Pologne), cette part est également importante et s'établit à environ 15 %. À l'inverse, le Royaume-Uni et, hors de l'UE-25, l'Islande et la Suisse n'allouent aucune ressource à ces prestations.

Remarques concernant les données des catégories de pensions

Les prestations versées aux bénéficiaires ayant atteint l'âge légal ou standard de départ à la retraite doivent être enregistrées dans les pensions de vieillesse. Dans certains pays, une application effective de cette réglementation n'est pas toujours possible :

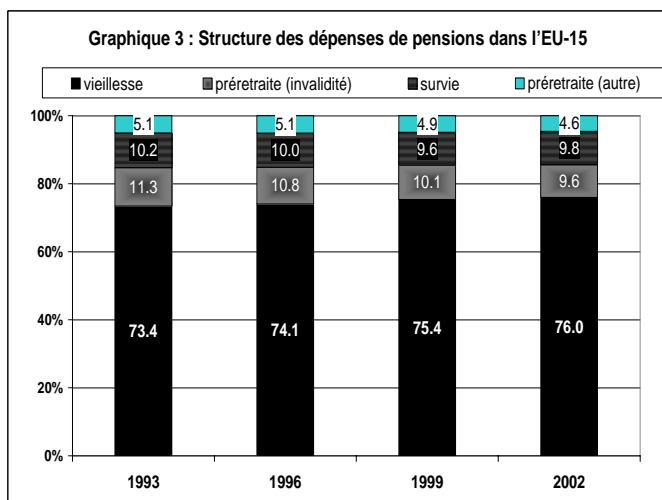
- En **Irlande**, au **Portugal**, en **Norvège** et en **Suisse** (partiellement), les pensions d'invalidité incluent les pensions versées aux bénéficiaires qui ont atteint l'âge légal de la retraite.
- En **Belgique**, en **France**, en **Irlande**, en **Italie**, au **Luxembourg** (partiellement), en **Autriche**, au **Portugal**, en **Finlande**, à **Malte** (partiellement) et en **Suisse** (partiellement), les pensions de survie incluent les pensions versées aux bénéficiaires qui ont atteint l'âge légal de la retraite.
- En **Italie** et en **Finlande** (partiellement) les pensions de vieillesse incluent les pensions anticipées de vieillesse.
- au **Portugal**, certains montants de prestations de préretraite pour motif économique ne sont pas disponibles pour la période 1999 – 2002.

Croissance régulière du poids des pensions de vieillesse depuis 1993

Entre 1993 et 2002, les pensions de vieillesse ont augmenté dans l'EU-15 beaucoup plus que toutes les autres catégories de pensions. Par rapport aux dépenses globales de pensions, qui ont enregistré une croissance en termes nominaux de 4,5 % par an, les

pensions de vieillesse ont augmenté de 4,8 % annuellement. La croissance nominale annuelle des autres catégories de pensions a été inférieure à celle des dépenses globales des pensions (4,1 % pour les pensions de survie, 2,7 % pour des pensions d'invalidité

et 3,4 % pour les préretraites). L'évolution différenciée des diverses composantes de pensions s'est traduite par une augmentation de 2,6 points de pourcentage de la part des pensions de vieillesse, qui est passée de 73,4 % en 1993 à 76,0 % en 2002 (graphique 3).



En conséquence, les trois autres catégories de pensions ont vu leur poids se réduire : -1,7 point pour les pensions d'invalidité, -0,4 point pour les pensions de survie et -0,5 point pour les pensions de préretraite. La tendance relevée pour l'UE-15 (augmentation du poids des pensions de vieillesse par rapport aux autres catégories de pensions) est observée également dans tous les États membres de l'UE-15, à l'exception de l'Irlande (graphique 4). Les données pour le Luxembourg ne sont pas incluses, car les données concernant les catégories de pensions pour 1993 n'ont plus pu être corrigées.

C'est aux Pays-Bas et au Portugal que l'on a enregistré

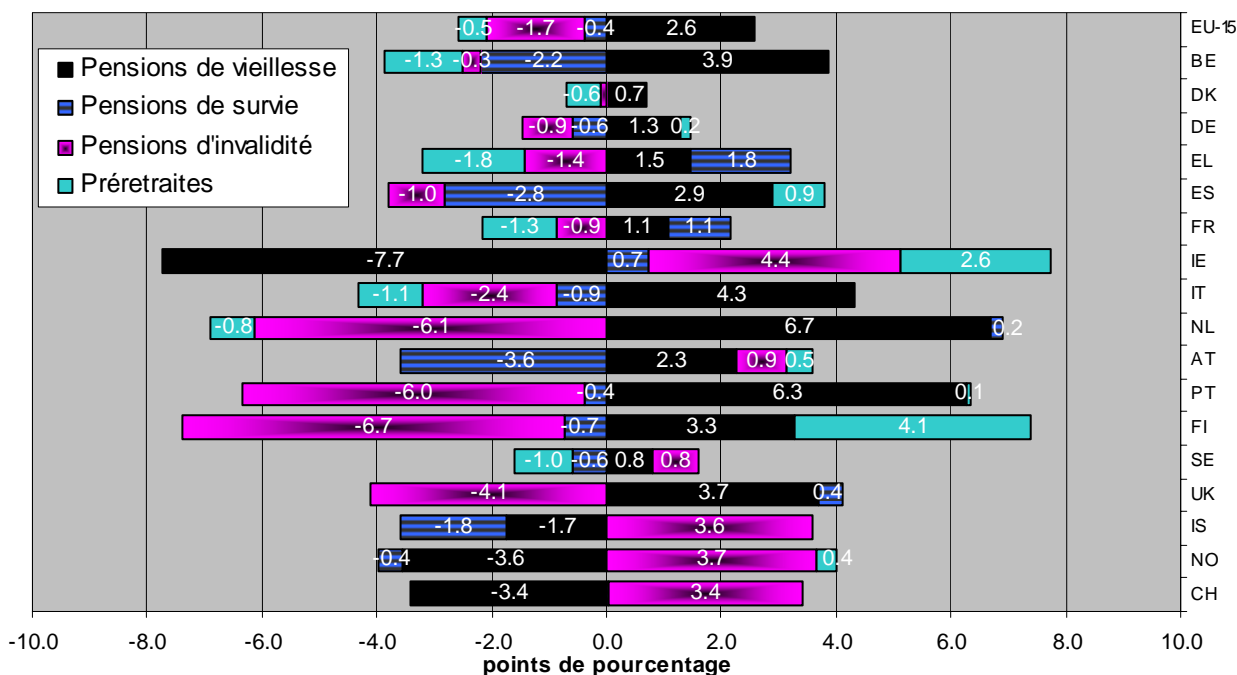
l'augmentation la plus forte du poids **des pensions de vieillesse** entre 1993 et 2002. Dans ces trois États Membres, le taux de croissance des pensions de vieillesse a été beaucoup plus élevé que le taux de croissance du total des dépenses de pensions.

Le poids **des pensions de survie** a baissé dans presque tous les États membres de l'UE-15 (particulièrement en Espagne, en Belgique et en Autriche), à l'exception de la Grèce et de la France.

La part **des pensions d'invalidité** a diminué dans tous les États membres de l'UE-15 entre 1993 et 2002 (sauf en Autriche, en Suède et en Irlande), en raison de mesures réglementaires prises par plusieurs d'entre eux. Une baisse sensible des pensions d'invalidité a été relevée aux Pays-Bas, au Portugal, en Finlande et au Royaume-Uni. Aux Pays-Bas, par exemple, les conditions d'accès aux pensions d'invalidité sont devenues plus strictes au milieu des années 90.

Entre 1993 et 2002, la Finlande et l'Irlande ont vu le poids **des pensions de préretraite** s'accroître fortement (pensions d'invalidité mises à part), alors que pour l'Espagne, l'Autriche, l'Allemagne et le Portugal, cette augmentation est très faible. Cette hausse est due en partie au fait que le régime de retraite anticipée était, jusqu'en 1997, l'instrument privilégié de certains pays pour pallier les problèmes du chômage de longue durée. On observe toutefois sur une longue période un recul de ces prestations dans la plupart des États membres. C'est le cas, par exemple, en Italie pour les préretraites pour motif économique. Outre l'Italie, la Suède et la Belgique, où l'on relève une baisse des dépenses en termes nominaux, la Grèce et la France ont enregistré également une baisse importante de la part des pensions de préretraite.

Graphique 4 : Modification de la structure des catégories de pensions entre 1993 et 2002 (en points de pourcentage)



Les bénéficiaires de pensions

Des données sur le nombre de bénéficiaires de pensions sont actuellement disponibles pour la période allant de 2000 à 2002. Les données de stock (pour la plupart au 31 décembre) ont été collectées, par sexe, sur la base de règles communes, de manière à éliminer les doubles comptes à tous les niveaux. Les statistiques relatives aux bénéficiaires de pensions sont réparties entre les sept catégories de pensions utilisées pour les données sur les dépenses de pensions.

Malheureusement, tant que des séries longues ne seront pas disponibles, il ne sera pas possible d'effectuer des analyses vraiment pertinentes de l'évolution du nombre de bénéficiaires. En l'absence de ces séries, l'analyse des statistiques sur les bénéficiaires de pensions repose sur les données relatives à la population. Le graphique 5 compare le nombre total des pensionnés (sans doubles comptes) et la taille de la population dans les différents États membres. La part de la population âgée de 60 ans et plus est utilisée comme référence.

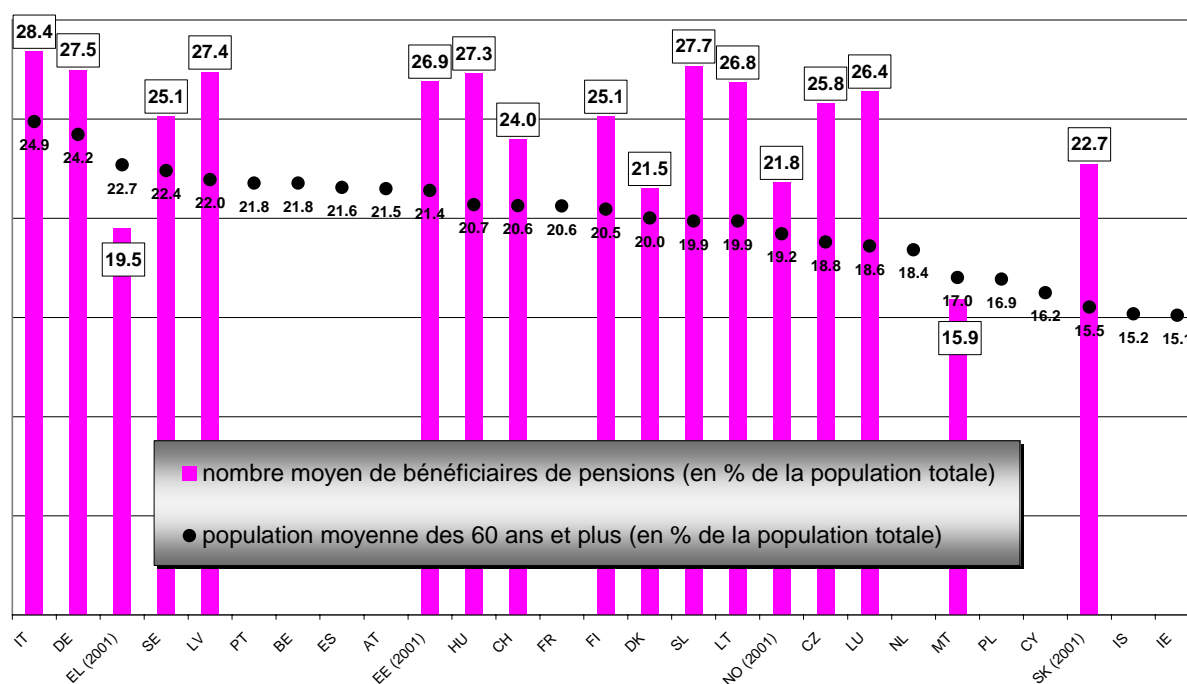
Le nombre total de pensionnés est déterminé par de nombreux facteurs et pas uniquement par la structure par âge de la population. Mais c'est dans la population la plus «âgée», qui se trouve en Italie, que le nombre le plus élevé de pensionnés a été enregistré (28,4 % de la population). De manière générale, on peut dire que, dans l'ensemble de l'Europe, environ un quart de la population bénéficie d'un transfert sous la forme d'une allocation de pension périodique.

Dans les pays nordiques (Danemark, Finlande, Suède, Norvège et Islande), l'âge moyen de départ à la retraite est censé être légèrement plus élevé que dans les autres pays européens pour lesquels les données sont disponibles. Cette situation a une influence sur le nombre de bénéficiaires de pensions. Le nombre total

de ces bénéficiaires ne dépasse que légèrement la population âgée de 60 ans et plus. En revanche, la République slovaque affiche probablement l'un des âges moyens de départ à la retraite les plus bas de l'UE-25 et le nombre de bénéficiaires de pensions dépasse la population des 60 ans et plus de près de 50 %. La Grèce, qui présente le ratio le plus faible de pensionnés par rapport à la population des 60 ans et plus est un cas particulier, car de nombreuses personnes reçoivent des pensions qui proviennent de l'étranger et non du système de pensions grec. Malte présente également un nombre de bénéficiaires de pensions inférieur à la population de 60 ans et plus, ce qui reflète le fait que la participation des femmes au marché du travail y est relativement récente. À Malte, le nombre de bénéficiaires « hommes » dépasse largement le nombre de bénéficiaires « femmes » et les bénéficiaires de pensions de survie représentent plus de 20 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le pourcentage des bénéficiaires de pensions dans la population pourrait être légèrement trompeur pour le Luxembourg, car un nombre important de pensions est payé à des personnes vivant hors du pays (anciens «migrants journaliers»).

Pour procéder à une comparaison approfondie des données sur les bénéficiaires, il faut compléter celles-ci par des informations concernant les montants moyens des pensions perçues par les bénéficiaires. En effet, ces montants moyens dépendent en grande partie du type d'allocation de pension (catégories de pension). Sur la base des données déjà disponibles, on peut estimer que la pension de survie est en moyenne généralement inférieure à la pension de vieillesse, alors que les montants moyens les plus élevés sont versés dans le cas des préretraites et de l'invalidité.

Graphique 5 : Bénéficiaires de pensions



Source : Eurostat - SESPROS

Méthodes et concepts :

Les dépenses de pensions présentées dans cette publication sont calculées selon la méthodologie du Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale «Manuel SESPROS 1996». La définition de la protection sociale dans le Manuel SESPROS est la suivante: «la protection sociale est toute intervention d'organismes publics ou privés destinée à alléger la charge que représente la survenance de certains risques ou besoins pour les ménages et les particuliers, à condition qu'elle n'ait pas de contrepartie et ne relève pas de dispositions personnelles. Par convention, la liste des risques ou besoins susceptibles d'être couverts par la protection sociale s'établit comme suit : maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement et exclusion sociale non classée ailleurs.»

La méthodologie SESPROS couvre les régimes de retraite publics et privés. Les dispositions de retraite complémentaire relèvent de la protection sociale telle que définie par SESPROS si elles sont obligatoires ou satisfont aux critères de solidarité sociale, c'est-à-dire si elles ne sont pas basées sur le profil de risque individuel (cf. Manuel SESPROS 1996).

La méthodologie SESPROS distingue entre les prestations en espèces et les prestations en nature. Les prestations en espèces peuvent être périodiques ou uniques. L'agrégat «pensions» ne comprend qu'une partie des prestations en espèces périodiques des catégories invalidité, vieillesse, survie et chômage. Plus précisément, l'agrégat «pensions» est défini dans la présente publication comme la somme des prestations sociales suivantes, qu'il s'agisse de prestations sous condition de ressources ou sans condition de ressources (avec indication entre parenthèses de la catégorie des prestations) :

- 1) pensions d'invalidité (fonction invalidité);
- 2) préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail (fonction invalidité);
- 3) pensions de vieillesse (fonction vieillesse);
- 4) pensions anticipées de vieillesse (fonction vieillesse);
- 5) pensions partielles (fonction vieillesse);
- 6) pensions de survie (fonction survie);
- 7) préretraites pour motif économique (fonction chômage).

Une distinction comparable entre les sept catégories de pensions se base sur le concept d'âge légal ou standard de départ à la retraite pour chaque régime qui fournit des allocations de pensions.

Les allocations de pensions versées aux bénéficiaires ayant atteint cet âge légal ou standard de départ à la retraite doivent être enregistrées sous la catégorie «pensions de vieillesse». De par la complexité des systèmes nationaux de pensions, il n'est pas toujours possible de déterminer un âge de retraite standard national.

Suivant la méthodologie SESPROS, les dépenses de pensions sont enregistrées en données brutes, c'est-à-dire sans aucune déduction d'impôts ou d'autres prélèvements obligatoires grevant les prestations à

la charge des bénéficiaires. C'est surtout dans les pays nordiques, où les pensions sont considérées comme des revenus imposables, que des écarts très nets existent entre les données brutes et les données dont sont déduits les impôts et autres prélèvements obligatoires (données nettes). Les premiers résultats fournis par le module SESPROS sur les «prestations nettes» montrent, par exemple, qu'en 2000, le montant net des dépenses de pensions au Danemark représentait environ 72,5 % du montant en données brutes.

Par contre, les dépenses de pensions n'incluent pas les cotisations sociales versées par les régimes de pension au nom de leurs pensionnés à d'autres organismes de protection sociale (tels que les organismes de santé). SESPROS classe ces paiements sous la rubrique «cotisations sociales réacheminées».

La valeur totale des «pensions» a été calculée pour tous les pays en fonction des définitions données ci-dessus, sans tenir compte des différences d'organisation institutionnelle des régimes de protection sociale entre les pays.

Remarques:

Italie : la valeur de l'agrégat «pensions» n'inclut pas le montant forfaitaire «liquidazioni in capitale» et «liquidazioni per fine rapporto di lavoro», équivalant à environ 1,4 % du PIB en 2002.

Irlande : la valeur des dépenses de pensions par rapport au PIB est sous-estimée en raison de la non-disponibilité des données de régimes de retraite professionnelle avec constitution de réserves destinés aux employés du secteur privé.

Royaume-Uni : la valeur de l'agrégat «pensions» n'inclut pas le montant forfaitaire payable lors de la retraite (approximativement 0,8 % du PIB en 2002).

Suisse : d'autres dépenses de pensions sont enregistrées sous la rubrique «autres allocations forfaitaires» dans les fonctions invalidité, vieillesse et survie (2,1 % du PIB en 2002).

Abréviations :

L'UE-15 comprend la Belgique (BE), l'Allemagne (DE), la Grèce (EL), l'Espagne (ES), la France (FR), l'Irlande (IE), l'Italie (IT), le Luxembourg (LU), les Pays-Bas (NL), l'Autriche (AT), le Portugal (PT), le Danemark (DK), la Suède (SE), le Royaume-Uni (UK) et la Finlande (FI). L'Union européenne (UE-25) comprend les pays de l'UE-15 ainsi que la République tchèque (CZ), Chypre (CY), l'Estonie (EE), La Lettonie (LV), la Lituanie (LT), la Hongrie (HU), Malte (MT), la Pologne (PL), la République slovaque (SK), la Slovénie (SL) (IS=Islande, NO=Norvège, CH=Suisse).

Remarques concernant les données :

les données 2002 sont provisoires pour BE, CZ, EE, ES, FR, IE, IT, LV et PL.

Publications Eurostat :

Méthodologie : «Manuel SESPROS 1996», 1996.

Données : «European Social Statistics: Social protection 1994-2002»
Statistiques en bref : «La protection sociale dans l'Union européenne»

Pour en savoir plus:

Les publications de référence

Titre *European Social Statistics: Social Protection 1994-2002* (Version PDF uniquement)
Téléchargement à cette adresse: Site Web EUROSTAT/Population et conditions sociales/Publications

N° de catalogue KS-DC-05-001-EN-N

Les bases de données

Site Web EUROSTAT/Population et conditions sociales/Conditions de vie et bien-être/Protection sociale/Dépenses de protection sociale/Dépenses - Tableaux récapitulatifs/Pensions

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:
www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int
